



Surveiller les flux d'armes illicites : le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations unies

Holger Anders

SANA – MPOME – Small Arms Survey



Ce texte est la version française de la publication originale :

[Monitoring Illicit Arms Flows: The Role of UN Peacekeeping Operations](#)

by Holger Anders, SANA Briefing Paper (June 2018).

Sa traduction a été réalisée par l'Observatoire Boutros-Ghali,
grâce à un financement des Affaires mondiales Canada.

Résumé

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU (OMP) jouissent d'une position privilégiée pour surveiller les flux d'armes et de munitions illicites dans leurs zones d'opération. La collecte et l'analyse systématiques des données relatives au matériel trouvé dans le cadre de ces opérations peuvent améliorer leur connaissance de la situation sécuritaire. Elles peuvent fournir d'importantes informations sur les sources et les chaînes d'approvisionnement des acteurs armés qui se procurent illicitement des armes et des munitions, ainsi qu'aider à mieux évaluer les capacités, les intentions et l'expansion géographique de ces acteurs. Il s'agit également d'une contribution importante aux travaux des groupes d'experts de l'ONU chargés de surveiller les embargos sur les armes.

Ce document d'information relève les aspects importants des OMP – leurs mandats, leurs relations avec les groupes d'experts de l'ONU, ainsi que les différentes approches de la surveillance des flux d'armes illicites. Il présente des études de cas sur les opérations de l'ONU en Côte d'Ivoire et au Mali et examine les possibilités qu'ont les missions de maintien de la paix d'améliorer la gestion des armes et des munitions afin d'empêcher la perte ou autre détournement de matériel.

Le document conclut que les OMP pourraient s'impliquer davantage dans la surveillance des flux illicites d'armes et de munitions. Il faudrait pour cela davantage sensibiliser et soutenir ce type de travail au sein du système et des opérations de l'ONU. Les conclusions du présent document s'appliquent également au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'ONU en matière de développement durable, en particulier l'ODD 16 et la cible 16.4, qui appelle les États à réduire sensiblement les flux d'armes illicites.



Global Affairs
Canada

Affaires mondiales
Canada



OBSERVATOIRE
BOUTROS-GHALI
DU MAINTIEN DE LA PAIX

Principaux constats

- Les OMP de l'ONU ne sont souvent pas pleinement conscientes du rôle qu'elles pourraient jouer dans l'identification et la lutte contre les flux d'armes illicites, sans doute principalement parce qu'elles ne connaissent pas les exigences énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) ni les autres obligations connexes.
- Cette implication insuffisante dans la surveillance des flux d'armes illicites peut les amener à négliger des occasions d'identifier et de combattre ces flux.
- Le personnel technique, recruté par les missions de maintien de la paix de l'ONU ou autorisé à accéder au matériel récupéré par ces missions, peut considérablement renforcer les capacités de surveillance des flux d'armes illicites.



Munitions saisies par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Source : Photo ONU, 2015

Remerciements

L'auteur remercie sincèrement Claudio Gramizzi, Enrico Carisch et toutes les personnes du Small Arms Survey qui ont révisé et commenté les brouillons de ce document. Il tient également à remercier sincèrement tous ceux qui, au fil des ans, ont consacré leur temps et leur soutien à l'étude des moyens d'améliorer la surveillance des flux illicites d'armes et de munitions qui alimentent les conflits armés.

Introduction

Les flux illicites d'armes et de munitions contribuent à déstabiliser les pays dans lesquels les OMP de l'ONU opèrent. Comprendre ces flux est une condition préalable pour adopter des contre-mesures efficaces. Les OMP de l'ONU¹ sont particulièrement bien placées pour aider à identifier et à surveiller ces flux ; dans certains cas, elles ont également l'obligation légale de prendre certaines mesures pour contrer le détournement. Dans le même temps, peu d'OMP tirent parti de leur capacité potentielle à exercer cette surveillance. La raison principale semble en être le manque de connaissance et de compréhension des obligations des OMP, ce qui revient à négliger un important outil à leur disposition pour identifier et ensuite contrer les flux d'armes illicites.

Dans ce document, nous examinons d'abord les mandats des OMP de l'ONU et les raisons pour lesquelles les missions et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police (PFC et PFP) qui y participent peuvent apporter une contribution significative à la surveillance des flux d'armes illicites. Nous soulignons ensuite les cas de deux OMP de l'ONU ayant une vaste expérience dans ce domaine : la Côte d'Ivoire et le Mali. Nous abordons enfin les leçons retenues et les défis à relever.

Mandats des opérations de maintien de la paix

La capacité potentielle des OMP de l'ONU de surveiller les embargos sur les armes a été évoquée dans les négociations internationales sur le traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites en 2005². Le Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) a donné suite à ces discussions en créant des résolutions génériques en 2013 et 2015, définissant un cadre pour la surveillance des embargos par les OMP (CSNU, 2013 ; 2015a). En outre, les résolutions du CSNU prévoyant des mandats spécifiques à une mission contiennent parfois des dispositions relatives à la surveillance des flux d'armes illicites³. De même, les OMP peuvent mener des activités de surveillance dans le cadre de leurs besoins opérationnels afin de maîtriser la connaissance de la situation qui prévaut dans les zones de conflit⁴.

En général, les OMP sont aussi explicitement priées de fournir une assistance logistique, notamment, aux groupes d'experts de l'ONU chargés de la surveillance de l'embargo et qui opèrent dans les zones de mission (voir ci-dessous). En effet, le CSNU a demandé au Secrétaire général d'ordonner aux OMP et autres entités concernées de « prêter la plus grande assistance aux travaux des groupes d'experts pour la mise en œuvre et le contrôle du respect des embargos sur les armes » (CSNU, 2015a, par. 28). En outre, le Conseil de sécurité a évoqué le rôle potentiel que joueraient les OMP de l'ONU en contribuant directement à la lutte contre les flux d'armes illicites. Il s'agit notamment d'aider les pays hôtes à tracer les armes illicites (CSNU, 2015a, par. 4). Le CSNU a également évoqué la possibilité d'affecter du personnel aux missions de l'ONU pour surveiller efficacement les embargos sur les armes (CSNU, 2015a, par. 9).

Relations avec les groupes d'experts de l'ONU chargés de la surveillance de l'embargo

La surveillance des embargos décrétés par le CSNU suscite un intérêt constant en vue de déterminer la meilleure façon de procéder à cette surveillance⁵. Au sein du système onusien, les groupes ou panels d'experts (ci-après, groupes) constituent le principal outil à cette fin. Le Conseil de sécurité charge les groupes d'enquêter et de dresser un rapport sur les violations possibles des embargos. Comme indiqué plus haut, il est demandé aux OMP d'aider ces groupes d'experts, en général en recourant à un point focal interne nommé par la mission et chargé de prêter une aide logistique aux experts en visite ou lors de leurs déplacements à l'intérieur du pays.

L'assistance fournie par les OMP aux groupes peut toutefois varier⁶. Dans quelques cas au moins, elles peuvent chercher à se distancier des conclusions des groupes qui accusent les gouvernements hôtes ou les pays voisins de violations potentielles de l'embargo⁷. En effet, des entretiens avec le personnel de plusieurs OMP révèlent que la surveillance des embargos peut être perçue comme un outil avant tout politique qui aboutira à des accusations (contre l'OMP) de malversations éventuelles de la part des gouvernements hôtes ou des États membres de l'ONU. Les OMP peuvent donc décider de limiter leur participation aux activités de surveillance⁸.

Le contraire existe aussi : certaines OMP peuvent aller beaucoup plus loin dans leur soutien aux groupes et, plus généralement, dans l'identification et la surveillance des flux d'armes illicites. Plus précisément, elles peuvent décider d'agir ainsi pour déterminer si du nouveau matériel arrive dans les zones de conflit, ce qui n'implique pas nécessairement d'aller plus loin pour déterminer quel(s) acteur(s) peut (peuvent) être responsable(s) de la production et du transfert du matériel. Les OMP peuvent donc participer à la surveillance sans pour autant s'occuper du traçage ni établir la responsabilité des flux illicites.

Position privilégiée des opérations de maintien de la paix

Grâce à leur présence permanente dans les zones de conflit les OMP peuvent apporter une contribution importante à la première étape essentielle de la collecte de données sur les flux illicites d'armes et de munitions. Par exemple, les mandats d'un an des groupes d'experts ne leur laissent généralement que peu de temps pour se déplacer dans les zones de conflit et obtenir des informations sur le matériel utilisé par les acteurs sous embargo. En revanche, les OMP sont souvent présentes à plein temps dans les zones de conflit, ce qui permet à leurs équipes de se mobiliser rapidement après un affrontement armé pour inspecter les champs de bataille et, si la sécurité le permet, documenter les preuves laissées sur ces sites, comme les douilles de munitions. De même, les soldats de la paix peuvent fournir des preuves écrites lorsqu'ils sont eux-mêmes la cible d'attaques.

Les OMP peuvent également avoir la possibilité de documenter et centraliser l'information sur les armes et munitions illicites dans plusieurs autres situations, comme la découverte de caches d'armes ou les programmes de désarmement des anciens combattants dans le cadre des processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration). De plus, selon le contexte, les missions de maintien de la paix peuvent avoir accès aux armes et munitions illicites saisies par les forces de défense et de sécurité nationales dans les conflits armés ou sur les lieux de crimes⁹.



Membres de la Mission de maintien de la paix de l'ONU au Soudan du Sud procédant à un ramassage d'armes. Source : Photo ONU, 2016

Encadré 1 Matériel d'origine étrangère utilisé par des groupes terroristes maliens

Une grande partie des armes et munitions utilisées par les groupes armés au Mali ont été pillées dans les stocks des forces nationales de défense et de sécurité en 2012, ainsi que lors de précédentes rébellions dans le nord du Mali. Les groupes armés arrivés de Libye vers 2011-12 ont apporté d'autres matériels au Mali, surtout des mitrailleuses lourdes montées sur des véhicules tout-terrain. Si les groupes armés continuent d'utiliser ce type de matériel, ils augmentent également leurs stocks en s'approvisionnant auprès des pays voisins.

Dans ce contexte, la Libye a été et demeure une source importante d'armes et de munitions pour les groupes armés au Mali. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les mines antichars et les obus de mortier (81 mm et 60 mm). Jusqu'en 2016, les enquêteurs ont régulièrement documenté des munitions d'armes légères en provenance de Libye qui apparaissaient par « vagues » : les mêmes munitions seraient trouvées pendant quelques mois, puis seraient remplacées par d'autres qui n'étaient pas présentes auparavant. Ces vagues sont dues à l'arrivée de nouvelles cargaisons destinées aux différents groupes armés.

Nouvelles sources

Ces dernières années, les enquêteurs de la MINUSMA qui retracent les munitions d'armes légères utilisées par les groupes armés au Mali remontent de plus en plus souvent à des États de la sous-région autres que la Libye. Ils ont également documenté différents approvisionnements provenant des territoires des États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment d'explosifs utilisés dans les opérations minières commerciales avec lesquels les groupes terroristes construisent des engins explosifs improvisés au Mali.

Carte 1 Répartition géographique des attaques d'Al Mourabitoune



Photo : Fusil de type AK récupéré sur le site de l'une des attaques. Source : Holger Anders (2017)

Soulignons qu'une grande partie du matériel trouvé récemment a été produit au cours des dernières années : les enquêteurs de la MINUSMA trouvent fréquemment des munitions utilisées par des groupes armés au Mali qui ont été produites en 2014 et 2015. Ces munitions ont clairement été détournées après la crise dans le nord du Mali en 2012. De même, les enquêteurs ont identifié l'origine d'explosifs commerciaux récupérés dans une cache d'armes en mai 2017 : ils provenaient d'une exportation vers un État de la sous-région en novembre 2016, ce qui signifie que le matériel a été détourné dans les mois qui ont suivi son arrivée à sa destination initiale.

Collaboration avec des enquêteurs extérieurs

Les OMP obéissent à certaines contraintes en ce qui concerne les informations qu'elles peuvent partager avec des acteurs non onusiens. Il est important de noter que la MINUSMA n'est qu'un des nombreux acteurs au Mali impliqués dans la collecte et l'analyse des armes et munitions utilisées par les groupes armés. Parmi les autres figurent les autorités nationales, les forces armées internationales et le personnel des ONG spécialisées.

Dans la pratique, la collaboration entre la MINUSMA et les enquêteurs extérieurs est indirecte. La MINUSMA alerte les autorités nationales lorsqu'elle identifie des matériels susceptibles de constituer une violation d'embargo dans le cadre de son mandat d'assistance à la lutte contre les flux illicites d'armes légères. Les autorités nationales s'appuient ensuite sur ces informations pour demander à des enquêteurs extérieurs de mener des opérations de traçage destinées à identifier le dernier point connu de possession légale du matériel. Les résultats de ces opérations de traçage sont ensuite communiqués aux autorités nationales et à la MINUSMA pour appuyer leurs activités de surveillance.

Importance

Le traçage du matériel détourné est réactif : il s'agit généralement de matériel qui a déjà été détourné. Mais la surveillance des flux d'armes illicites et l'identification des sources permettent à la MINUSMA de mieux appréhender l'intention et les capacités des groupes armés et en outre, de mieux comprendre la portée des activités des groupes armés dans la sous-région. Il est important de noter que ces activités permettent également aux acteurs nationaux et internationaux de mieux cibler les itinéraires de trafic afin de bloquer les voies d'approvisionnement des groupes armés.

Étude de cas : des fusils utilisés par le groupe terroriste Al Mourabitoune lors d'attaques contre des hôtels et d'autres lieux

Le rôle de la MINUSMA dans la surveillance des flux d'armes illicites est illustré par les enquêtes sur le matériel utilisé par la brigade d'Al Mourabitoune, un groupe armé affilié à Al-Qaïda et opérant en Afrique de l'Ouest. Le 7 août 2015, des assaillants ont attaqué une maison d'hôtes dans laquelle des contractants de l'ONU résidaient, à Sévaré, au Mali, tuant huit personnes. L'un des assaillants est mort dans une fusillade avec des soldats maliens qui sont arrivés sur les lieux après le début de l'attaque. Al Mourabitoune a ensuite revendiqué l'attentat.

Après l'attaque, la MINUSMA a documenté un fusil d'assaut de type AKMS utilisé par l'assaillant qui a été tué. Le fusil avait un calibre de 7,62 × 39 mm et a été produit en 2011 (voir photo en médaillon sur la carte 1). En collaboration avec les autorités maliennes, les enquêteurs de la MINUSMA ont établi que les fusils d'assaut du modèle, du producteur et de l'année de production en question ne faisaient pas partie des stocks des forces de défense et de sécurité maliennes. Ceci indiquait clairement que le fusil avait fait l'objet d'un trafic illégal vers le Mali.

Cette conclusion a pris toute sa pertinence après que d'autres fusils d'assaut du même modèle, du même producteur et de la même année de production ont été récupérés à la suite d'attaques ultérieures à Bamako, Mali¹⁰; Ouagadougou, Burkina Faso¹¹ ; Grand-Bassam, Côte d'Ivoire¹² ; et à Gao, au Mali¹³. Dans toutes ces attaques, les agresseurs ont utilisé des fusils d'assaut du même transfert illicite initial à Al Mourabitoune. La MINUSMA et les enquêteurs associés ont ainsi pu relier les différentes attaques et confirmer qu'elles avaient probablement été planifiées et facilitées de manière centralisée. Ceci a clairement démontré la capacité d'Al Mourabitoune d'organiser des attaques non seulement dans le centre et le nord du Mali, mais aussi dans les pays voisins. Les acteurs de la sécurité ont ainsi pu mieux appréhender les capacités d'Al Mourabitoune (voir carte 1).

Encadré 2 Suivi de la distribution domestique

La surveillance des approvisionnements illicites en provenance de l'étranger est l'un des points forts des activités de la MINUSMA. Un autre en est le suivi de la distribution nationale du matériel trouvé par les enquêteurs. Ce suivi permet à la MINUSMA de confirmer les zones d'opérations de groupes armés spécifiques, ainsi que les points communs et les différences, en termes d'approvisionnement, entre les groupes, et en leur sein. Dans le contexte malien, marqué par une multitude de groupes armés, ce suivi s'est avéré très bénéfique pour la MINUSMA, qui a pu approfondir sa connaissance de la situation.

Par exemple, la récupération de munitions spécifiques à la suite d'assassinats dans le centre du Mali en 2016, a permis aux enquêteurs de confirmer que les assaillants étaient liés à un groupe armé particulier : au moment de l'attaque, le groupe en question était le seul à utiliser ces munitions. Les enquêteurs ont également été en mesure de démontrer que les groupes armés opérant dans le nord du Mali ont fourni un appui matériel à ceux du centre du pays. Cette constatation a amené la MINUSMA à revoir ses prévisions de la menace terroriste au centre du Mali.

Élaborer des pistes d'enquête

Comme indiqué plus haut, la MINUSMA et les enquêteurs qui travaillent avec elle ont aidé les autorités nationales à établir des liens entre plusieurs attentats terroristes au cours de la période 2015-16 (voir encadré 1). Ils ont également aidé les autorités du Mali et du Burkina Faso à établir des liens entre plusieurs attaques en 2017¹⁴. Comme pour les attaques précédentes, les enquêteurs ont pu relier les fusils d'assaut utilisés lors des attaques à un groupe armé particulier. Ils faisaient parties des armes récupérées lors d'une précédente saisie au Mali début 2016. Les armes saisies au début de 2016 provenaient donc du stock appartenant au même groupe armé que celles utilisées dans les attaques de 2017, ce qui a fourni de nouvelles pistes d'enquête qui n'auraient probablement pas été explorées autrement.

Importance

Le suivi de la distribution nationale d'armes et de munitions utilisées par les groupes armés contribue à la connaissance de la situation concernant tant les zones d'opérations que l'identité des groupes armés responsables des attaques au Mali. Le travail de la MINUSMA à cet égard aide également les autorités nationales dans leurs propres enquêtes et contribue directement au renforcement de leurs capacités naissantes en matière d'identification et de surveillance des flux d'armes illicites.

Étude de cas : répartition de munitions d'armes légères produites en 2015 dans le cadre d'attaques terroristes

Depuis 2016, la MINUSMA et les enquêteurs qui y collaborent ont documenté à plusieurs reprises certaines munitions utilisées lors de diverses attaques et incidents connexes dans le centre du Mali. La collecte de ces munitions de calibre 7,62 × 39 mm, produites en 2015, sur certains sites d'attaque, a permis à la MINUSMA de les lier directement à la Katiba Macina, un groupe armé affilié à Al-Qaïda. Après avoir constaté que ces munitions n'étaient pas utilisées par d'autres groupes armés au Mali ni en circulation dans le centre du pays (elles n'étaient pas utilisées dans des crimes ou des attaques de bandits, par exemple), la MINUSMA a pu mieux comprendre quelles étaient les lignes d'approvisionnement de la Katiba Macina. La découverte de la MINUSMA a également fourni des pistes d'enquête pour les autorités nationales, dans le cadre d'une série d'assassinats de membres des autorités locales et de chefs religieux dans le centre du Mali qui, avant la découverte, ne pouvaient pas être liés à la Katiba Macina.

Il importe de noter que, lorsque les OMP documentent et centralisent l'information sur le matériel illicite, elles ne se substituent pas au groupe d'experts chargé de la surveillance des embargos. Au contraire, les OMP peuvent mettre à profit leur présence et leur proximité pour recueillir des informations de manière beaucoup plus large et systématique que ne peuvent généralement le faire les groupes d'experts. Les informations recueillies peuvent, à leur tour, aider grandement les groupes à identifier les violations possibles de l'embargo. C'est du moins ce que suggère l'expérience de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), où le personnel technique créait de nouveaux dossiers chaque fois qu'il rencontrait du matériel considéré comme utile pour la surveillance de l'embargo¹⁵. Les dossiers ont été transférés au groupe concerné, qui a assuré le suivi de plusieurs d'entre eux en lançant des demandes de traçage vers les pays de production du matériel. Le groupe d'experts a ensuite présenté ses conclusions dans ses rapports au Comité des sanctions du Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire¹⁶.

Approches en matière de surveillance

Les OMP abordent la surveillance des flux illicites de manière différente. Alors que les résolutions du Conseil de sécurité fournissent un cadre pour surveiller les flux d'armes illicites, ce sont souvent les OMP elles-mêmes qui décident des structures et procédures spécifiques qu'elles utiliseront pour accomplir cette tâche. Ces décisions sont fondées sur les besoins identifiés et les ressources disponibles, compte tenu également des différents contextes dans lesquels les OMP opèrent.

Par exemple, plusieurs OMP – dont les missions en République démocratique du Congo (RDC) et en République centrafricaine (RCA) – ont créé des groupes de travail ad hoc qui rassemblent plusieurs composantes de la mission afin de coordonner leurs efforts en matière de surveillance de l'embargo.

Les missions peuvent également adopter des structures ad hoc pour des tâches spécifiques. En novembre 2013, la Mission de stabilisation de l'ONU en RDC (MONUSCO)¹⁷ a réuni une équipe d'évaluation pour documenter le matériel laissé par le groupe armé M23 dans l'est de la RDC après que celui-ci a quitté la région¹⁸. L'équipe de la MONUSCO devait notamment évaluer si le matériel documenté pouvait contenir des preuves indiquant que des États de la sous-région fournissaient illégalement des M23¹⁹.

Surveillance par l'ONUCI

L'ONUCI²⁰, clôturée en juin 2017, disposait d'un vaste mandat de surveillance de l'embargo, comprenant l'inspection des stocks des acteurs étatiques sous embargo en Côte d'Ivoire²¹. Soulignons que les activités de l'ONUCI à cet égard ont été fortement encouragées par le groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (groupe CDI) : dès 2005, le groupe a demandé avec insistance que soient créées les capacités de surveillance renforcée au sein de l'ONUCI,

notamment en recommandant le recrutement d'un consultant en matière de surveillance de l'embargo²².



Des membres de la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine à un point de contrôle en RCA. Source : Photo ONU, 2017

Forte de ce mandat, l'ONUCI a créé dans son quartier général le groupe intégré de surveillance de l'embargo. Cette unité a rassemblé les informations recueillies par les équipes d'inspection dans tout le pays. La mission a encore renforcé ses capacités en 2011, en nommant un spécialiste technique chargé d'identifier et de surveiller les flux d'armes illicites. Cela signifie que l'ONUCI ne s'est pas limitée à la collecte et au partage des données uniquement avec le groupe d'experts CDI. Au contraire, la mission a pu procéder de manière indépendante à des analyses préliminaires pour déterminer si le matériel qu'elle rencontrait laissait supposer d'éventuelles violations de l'embargo sur les armes²³.

Par exemple, le personnel de surveillance de l'ONUCI a procédé à un examen régulier du matériel recueilli dans le cadre des programmes de désarmement, en notant les modèles, les producteurs et les années de production, entre autres caractéristiques. Cette vérification a permis d'identifier différents types d'armes et de munitions dont la présence suggérait d'éventuelles violations de l'embargo. Ainsi, lorsque du matériel produit après l'embargo de 2004 était trouvé²⁴, il était signalé comme potentiellement intéressant du point de vue de l'embargo.

Comme indiqué plus haut, ces dossiers ont ensuite été partagés avec le groupe d'experts de la CDI, qui décidait du suivi éventuel. Sans le travail de l'unité de surveillance, le groupe d'experts de la CDI n'aurait sans doute pas remarqué la présence de divers matériels dans le pays²⁵.

Surveillance par la MINUSMA

La résolution 2253 du Conseil de sécurité et les résolutions connexes ont instauré un embargo sur les armes visant certains groupes terroristes (CSNU, 2015b), dont certains opèrent au Mali. Dans ses résolutions mandatant les opérations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)²⁶, le Conseil de sécurité a demandé à la mission d'aider l'équipe de surveillance des sanctions à vérifier la mise en œuvre de cet embargo²⁷.

La MINUSMA ne dispose pas, comme l'ONUCI (voir plus haut), de structure formelle pour surveiller l'embargo sur les armes contre les groupes terroristes opérant dans le centre et le nord du Mali. Mais le personnel expérimenté dans ce domaine soutient les efforts déployés par l'ensemble de la mission pour documenter et centraliser les informations sur les armes et munitions utilisées lors d'attaques terroristes contre la MINUSMA ou d'autres cibles. Les données recueillies sur le matériel sont systématiquement introduites dans une base de données, ainsi que des informations contextuelles sur l'emplacement et la date d'utilisation, la documentation et des informations sur ses utilisateurs présumés²⁸.



Des membres de la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies au Mali

En quatre ans, la MINUSMA a documenté plus de 600 armes légères et de petit calibre militaires et plus de 12 000 munitions associées, trouvées dans le cadre de quelque 430 attaques terroristes, caches et autres incidents, y compris des actes de banditisme²⁹.

Les informations recueillies ont ensuite été comparées au stock connu des forces de défense et de sécurité maliennes. En collaboration avec les autorités nationales, le personnel de la MINUSMA a identifié divers matériels susceptibles d'avoir fait l'objet d'un trafic illicite vers le Mali depuis l'étranger (voir encadré 1) et suit également la distribution interne du matériel pertinent au sein du pays afin d'identifier les chaînes d'approvisionnement nationales des groupes terroristes (voir encadré 2). Conformément à son mandat, la MINUSMA partage les informations avec le groupe d'experts compétent, ainsi qu'avec les autorités nationales chargées des enquêtes et les autorités judiciaires³⁰.

Au-delà de la surveillance : améliorer la gestion des armes et des munitions au sein des missions

Si les OMP peuvent contribuer de manière significative à la surveillance des flux d'armes illicites, elles peuvent aussi alimenter les marchés illicites si les armes et munitions saisies et récupérées ne sont pas gérées de manière adéquate. Les politiques, les procédures et les meilleures pratiques concernant la gestion des armes récupérées par les OMP varient considérablement, et selon certaines informations anecdotiques, il semblerait que, dans certains cas, le matériel saisi ait été remis en circulation de manière illicite. En outre, les armes et les munitions que les soldats de la paix emportent dans les zones de mission – connues sous le nom de matériel appartenant aux contingents – peuvent être détournées si elles sont capturées pendant les attaques ou perdues en raison d'une mauvaise gestion et d'un manque de responsabilisation. Comme les recherches du Small Arms Survey l'ont montré, les pertes et détournements d'armes légères sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le pensait et représenterait des millions de munitions et des milliers d'armes³¹.

En janvier 2018, l'ONU a publié un « Manuel à l'intention des spécialistes en matière de DDR » intitulé « Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution »³². Dans le cadre de son projet « Pour des opérations de paix plus efficaces (POPPE) », Small Arms Survey aide les organisations régionales qui autorisent les opérations de paix à améliorer les pratiques actuelles afin de prévenir de telles pertes.

Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) comptent parmi les pays contributeurs de troupes les plus actifs dans les OMP de l'ONU³³. Ils sont soumis aux obligations dictées par leurs gouvernements en vertu de la Convention de la CEDEAO de 2006 sur les ALPC, leurs munitions et autres matériels connexes, entrée en vigueur en 2009 (CEDEAO, 2006), et de la Convention centrafricaine de 2010 pour le contrôle des ALPC, leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, entrée en vigueur en 2017 (Convention de Kinshasa, 2010).

L'article 11 de la Convention de la CEDEAO et l'article 22 de la Convention de Kinshasa exigent que les troupes des États membres de ces deux régions documentent dans des bases de données sous-régionales centralisées les armes légères et les munitions qu'elles apportent et retirent des zones de mission (y compris leurs pièces et composants). La Convention de la CEDEAO exige que les pays contributeurs de troupes provenant des États membres :

(D)éclarent au Secrétaire exécutif de la CEDEAO toutes les armes légères et de petit calibre saisies, collectées et/ou détruites lors de ces opérations de paix sur leur territoire et dans la région de la CEDEAO (CEDEAO, 2006, art. 11.1.c).

De même, la Convention de Kinshasa stipule que :

(L)es données relatives aux armes et munitions collectées lors d'opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, sont conservées dans la base de données sous-régionale des armes pour les opérations de maintien de la paix pour une période minimale de trente ans (Convention de Kinshasa, 2010, art. 22.2).

À l'heure actuelle, ces mesures demeurent en grande partie à l'état d'ambition. Small Arms Survey et la CEDEAO œuvrent à la création et à la mise en œuvre d'un outil d'établissement de rapports qui contribuerait à faire de ces dispositions une réalité.

Meilleures pratiques et leçons apprises

L'expérience prouve la faisabilité de la surveillance des flux d'armes illicites par les OMP. Les leçons apprises soulignent la nécessité d'une collecte systématique et d'une centralisation des données. Concrètement, il s'agit notamment de ramasser les douilles et autres éléments de preuve sur les sites d'attaques contre le personnel de l'OMP (lorsque cela n'est pas fait par les autorités nationales) ainsi que des efforts constants pour documenter de manière adéquate les armes et munitions saisies par les OMP ou les autorités nationales, ou autrement récupérées de la circulation et de l'utilisation illicites. Toute information ainsi recueillie devrait être centralisée pour permettre l'analyse et l'identification des flux de trafics et de leur évolution.

Les efforts de collecte et de documentation gagneront à être conduits par du personnel formé sachant comment enregistrer les informations sur les armes et les munitions utiles à la surveillance des flux illicites. Ce type d'informations est nécessairement plus détaillé que, par exemple, la documentation habituelle exigée par les programmes de DDR. L'élaboration de guides d'identification et d'études de base sur le matériel présent dans un pays peut être considérée comme une bonne pratique à cet égard. Le fait de tenir à plus long terme une base de données du matériel trouvé (comme le fait la MINUSMA au Mali, par exemple)³⁴ facilite l'identification du matériel encore non documenté et peut aussi aider à identifier du matériel à peine arrivé dans une zone de conflit.

Lorsqu'elles disposent d'un personnel possédant les connaissances techniques nécessaires à l'identification du matériel illicite et suffisamment d'expérience pour déterminer si ce matériel peut refléter les flux de trafic récents, les OMP peuvent fournir une approche plus complète.

En l'absence de personnel formé et expérimenté, elles peuvent également envisager (dans le cadre de leur mandat) de donner accès aux données recueillies à des spécialistes techniques d'autres organismes du système onusien ou à des organisations non gouvernementales spécialisées.

À plus long terme, il pourrait également être utile de renforcer les liens entre les différentes OMP impliquées dans la surveillance des flux d'armes illicites dans leurs zones d'opération en vue de partager les connaissances et l'expérience et d'harmoniser les outils de collecte de données. Ceci permettrait de dresser un tableau plus général de la circulation illicite des armes et peut-être de fournir des informations susceptibles de faciliter la lutte contre le trafic illicite d'armes et de munitions à l'échelle sous-régionale.

Difficultés

La collecte de données sur les flux illicites d'armes et de munitions par les OMP se heurte à un certain nombre de difficultés, notamment, l'accès pratique aux armes et aux munitions des acteurs sous embargo. La récupération du matériel utilisé dans des attaques armées peut être dangereuse ou nécessiter des déplacements dans des endroits éloignés et peu sûrs. De plus, les OMP sont également confrontées à des difficultés conceptuelles comme par exemple le manque de connaissance sur les capacités nécessaires pour identifier et surveiller les flux d'armes illicites. Faute d'un mandat explicite en ce sens, les OMP peuvent croire que ces activités doivent être confiées exclusivement à des groupes d'experts nommés par le Conseil de sécurité. Dès lors, en règle générale, les OMP ne s'engagent que rarement dans la documentation systématique des armes et des munitions des acteurs sous embargo, laissant inexploitées ces opportunités exceptionnelles d'identifier et surveiller les flux illicites d'armes, de munitions et de matériel connexe.

Certains affirment pourtant que les OMP peuvent se heurter à des difficultés si elles font plus que surveiller les flux d'armes illicites. Si elles peuvent facilement surveiller tout nouveau matériel illicite arrivant en zones de conflit et savoir quand il arrive, qui l'utilise et ce que révèle sa distribution, il peut leur être beaucoup plus difficile d'utiliser cette information comme base d'une enquête plus poussée. Ainsi, si une OMP cherche à lancer des demandes internationales de traçage dans le but de documenter de manière exhaustive les chaînes de transfert de matériel de son producteur légal jusqu'à son point de détournement, elle pourrait être confrontée à d'autres obstacles. Par exemple, si les États producteurs ne sont pas disposés à coopérer à ces opérations de traçage, les dirigeants de l'OMP pourraient avoir à s'inquiéter des réactions politiques des États qui pourraient l'accuser d'« outrepasser » son mandat.

Même en reconnaissant les difficultés qu'il peut y avoir à en faire davantage, le contrôle des flux illicites – même sans établir des points exacts de détournement – peut grandement aider les OMP à s'acquitter de leur mission. La surveillance peut améliorer la connaissance de la situation pour les OMP, ainsi qu'aider les autorités nationales à mener des enquêtes et à

prendre les mesures appropriées pour désamorcer les flux d'armes illicites.

En outre, le cas de la MINUSMA suggère que les OMP peuvent également bénéficier d'informations fournies par des enquêteurs extérieurs qui soutiennent les autorités nationales en menant des opérations de traçage de matériels considéré comme une preuve potentielle de violation de l'embargo.

Actuellement, les principales raisons pour lesquelles les OMP n'incluent pas systématiquement la surveillance des flux illicites dans leurs activités sont doubles. Premièrement, il semble y avoir peu de sensibilisation au sein des OMP quant à la manière d'identifier et de surveiller les flux d'armes illicites. Deuxièmement, les ressources limitées des OMP peuvent empêcher les activités de collecte et d'analyse des données qui seraient nécessaires pour ce type de travail. Ainsi, les OMP pâtissent généralement de l'absence de personnel technique susceptible de les aider à se doter des moyens et mécanismes qui leur permettraient de mieux exploiter leurs possibilités.

Conclusion : regarder vers l'avenir

Les OMP de l'ONU sont idéalement placées pour aider à identifier et à surveiller les flux d'armes illicites. La façon dont elles abordent cette surveillance peut varier en fonction de leur mandat et des circonstances. L'expérience montre toutefois que leur contribution peut être importante dans ce domaine. Un élément essentiel à cet égard est la présence d'un personnel doté de connaissances techniques adéquates. Celui-ci peut appuyer les efforts déployés à l'échelle de la mission pour recueillir les données, les centraliser et en assurer le suivi de manière systématique, que ce soit en effectuant une analyse propre à l'OMP, en transmettant les données aux groupes d'experts compétents de l'ONU ou aux autorités nationales. Faire connaître ces possibilités au sein de l'ONU et de ses OMP peut contribuer à renforcer l'appui et les capacités pour ce type de travail.

Les OMP peuvent également envisager de renforcer leurs capacités de surveillance dans les domaines liés au trafic d'armes qui correspondent à leur mandat et à leur contexte. Par exemple, au Mali, ce ne sont pas seulement les armes et munitions illicites qui alimentent la violence armée, mais aussi les produits disponibles dans le commerce. Par exemple, les véhicules que les groupes armés utilisent, que ce soit pour se déplacer dans les zones de conflit ou pour des attaques ou des attentats suicides ou encore avec des engins explosifs improvisés, constituent un domaine de surveillance pertinent³⁵. Plus généralement, la surveillance des flux illicites d'armes et de matériel connexe peut bénéficier d'enquêtes parallèles sur le financement des acteurs sous embargo et, le cas échéant, sur le trafic de ressources naturelles ou des questions connexes.

Dans une perspective à plus long terme, si davantage d'OMP renforcent leurs capacités dans ce domaine, l'échange d'informations entre ces missions pourrait permettre de mieux comprendre le trafic transfrontalier illicite affectant les pays dans lesquels elles opèrent. Le personnel du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (qui gère les OMP au Siège de l'ONU) pourrait aider davantage les OMP en renforçant leurs capacités de

surveillance, et en centralisant les données recueillies pour étayer les discussions au Siège, et même entre les parties prenantes nationales.

Au sein du système des Nations unies, déployer des efforts supplémentaires pour renforcer la capacité des OMP à surveiller les flux illicites d'armes et de matériel connexe peut nécessiter des ressources difficiles à obtenir. Cela dit, les processus de base et un minimum d'expertise au sein des OMP pour améliorer la collecte et l'analyse des informations nécessaires à la surveillance des flux d'armes illicites peuvent contribuer à mieux exploiter la position privilégiée des missions pour identifier et aider à concevoir des mesures visant à perturber ces flux et la violence qu'ils alimentent.

Liste des abréviations et acronymes

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
COE	Matériel appartenant aux contingents
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
Groupe (ONU)	Groupe d'experts (de l'ONU)
Groupe d'experts CDI	Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire
MINUSMA	Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MONUSCO	Mission de stabilisation de l'ONU en République démocratique du Congo
OMP	Opération de maintien de la paix
ONU	Organisation des Nations unies
ONUCI	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
PCP	Pays contributeur de police
PCT	Pays contributeur de troupes
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo

Notes

1. Le présent document d'information utilise le terme « opérations de maintien de la paix des Nations unies » pour désigner diverses missions mandatées par l'ONU, y compris les missions de stabilisation, de maintien de la paix et autres.
2. Voir, par exemple, AGNU (2005, par. 28), qui recommandait notamment que l'ONU examine de manière plus approfondie le rôle des OMP de l'ONU dans le traçage des armes légères illicites.
3. Les termes utilisés peuvent donner mandat d'aider les autorités nationales à lutter contre les armes légères et de petit calibre illicites, par exemple. Pour d'autres exemples, voir CSNU (2015a, par. 23 ; 2017a, par. 46 ; 2017b, par. 56).
4. Entretiens de l'auteur avec des conseillers juridiques de haut niveau des missions des Nations unies en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), en Côte d'Ivoire et au Mali, 2013-17.
5. Voir, par exemple, LeBrun et Rigual (2016) ; AGNU (2015) ; Boucher (2010). Voir aussi CSNU (2017c, annexe II).

6. Voir, par exemple, LeBrun et Rigual (2016) ; Boucher (2010).
7. Entretiens de l'auteur avec d'anciens membres des groupes d'experts chargés de la surveillance des embargos de l'ONU, dans divers endroits, 2017.
8. Entretiens de l'auteur avec le personnel de la mission des Nations unies en RCA, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Libéria, au Mali, en Sierra Leone, au Soudan, au Soudan du Sud et ailleurs, 2010-17.
9. C'est ce que fait fréquemment la MINUSMA, par exemple (entretiens avec des sources confidentielles, Bamako, Mali, octobre 2017).
10. Radisson Blu Hotel, 20 novembre 2015 ; Azalai Hotel Nord-Sud, 21 mars 2016.
11. Restaurant Cappuccino et hôtel Splendid, 15 janvier 2016.
12. Beach-side resorts, 13 mars 2016.
13. À l'aéroport, le 29 novembre 2016.
14. Parmi les attentats de 2017 pour lesquels la MINUSMA a apporté son aide à l'enquête, on peut citer le Campement Kangaba (près de Bamako), le 18 juin ; le restaurant Istanbul, Ouagadougou, le 13 août ; les camps de la MINUSMA à Douentza, dans la région de Mopti et à Tombouctou (toutes les régions de Tombouctou), le 14 août.
15. Entretiens de l'auteur avec des membres du groupe intégré de surveillance de l'embargo de l'ONUCI, Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2013.
16. Entretiens de l'auteur avec un membre du groupe d'experts concernant la Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2013.
17. La MONUSCO était l'OMP en RDC. L'acronyme est dérivé de la version française du nom de la mission : Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
18. Entretien de l'auteur avec des membres de l'équipe d'évaluation, Goma, RDC, décembre 2013.
19. La MONUSCO a recherché ces informations pour encadrer adéquatement ses relations avec les États de la sous-région (entretien de l'auteur avec les membres de l'équipe d'évaluation, Goma, RDC, décembre 2013).
20. Également connue sous le nom d'ONUCI (Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire).
21. Voir, par exemple, CSNU (2015c, para. 19(f)).
22. Voir, par exemple, CSNU (2005).
23. Entretiens avec des membres du groupe intégré de surveillance de l'embargo de l'ONUCI, Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2013.
24. En pratique, cela signifie que les articles ont été produits en 2005 et ont ensuite été signalés par le personnel de surveillance de l'ONUCI.
25. Entretien de l'auteur avec un membre du groupe d'experts de la CDI, Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2013.
26. L'acronyme est dérivé de la version française du nom de la mission : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali.
27. Voir, par exemple, CSNU (2016, par. 20(d)).

28. Pour les armes, les données recueillies comprennent le type, le modèle, le producteur, l'année de production et le numéro de série. Pour les munitions, les données recueillies comprennent le calibre, le producteur, l'année de production et le numéro de lot.
29. Entretiens de l'auteur avec des sources bien informées à Bamako, Mali, octobre 2017.
30. Le mandat spécifique peut être trouvé dans CSNU (2017a, paras. 22(d) et 46).
31. Voir Berman, Racovita et Schroeder (2017).
32. Voir de Tessières (2018).
33. Les 26 États membres de la CEDEAO et de la CEEAC comprennent 9 des 25 principaux pays contributeurs de troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, sans compter leurs contributions aux opérations de paix régionales et sous-régionales sur le continent africain (Berman et Maze, 2016 ; Département du maintien de la paix des Nations unies, 2018).
34. Entretiens de l'auteur avec des sources bien informées à Bamako, Mali, octobre 2017.
35. Entretiens de l'auteur avec des sources bien informées à Bamako, Mali, octobre 2017.

Références

- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2005. [Département des opérations de maintien de la paix et Bureau des affaires de désarmement Rapport du groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un projet d'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre](#). A/60/88 du 27 juin.
- . 2015. [Compendium de l'Examen de haut niveau des sanctions imposées par l'ONU](#). A/69/941– S/2015/432 du 12 juin.
- Berman, Eric G. et Kerry Maze. 2016. [Regional Organizations and the UN Programme of Action on Small Arms \(PoA\), 2nd edn](#). Manuel. Genève : Small Arms Survey. La 1^{re} édition de ce manuel existe en français : [Les organisations régionales et le Programme d'action des Nations unies sur les armes légères \(PoA\)](#), traduction GRIP.
- Mihaela Racovita et Matt Schroeder. 2017. [Making a Tough Job More Difficult: Loss of Arms and Ammunition in Peace Operations](#). Rapport. Genève: Small Arms Survey. Octobre 2017 (bientôt disponible en français)
- Boucher, Alix J. 2010. [UN Panels of Experts and UN Peace Operations: Exploiting Synergies for Peacebuilding](#). Washington, DC: Stimson Center. Septembre.
- CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest). 2006. [Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes \(« Convention de la CEDEAO »\)](#). Abuja, 14 juin.
- [Convention de Kinshasa \(Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage\)](#). 2010. Kinshasa, 30 April.

CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies). 2005. [Rapport du groupe d'experts établi en application du paragraphe 7 de la résolution 1584 \(2005\) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire](#). S/2005/699.

— . 2013. [Résolution 2117](#). S/RES/2117 du 26 septembre.

— . 2015a. [Résolution 2220](#). S/RES/2220 du 22 mai.

— . 2015b. [Résolution 2253](#). S/RES/2220 du 17 décembre.

— . 2015c. [Résolution 2226](#). S/RES/2226 du 25 juin.

— . 2016. [Résolution 2295](#). S/RES/2295 du 29 juin.

— . 2017a. [Résolution 2364](#). S/RES/2364 du 29 juin.

— . 2017b. [Résolution 2387](#). S/RES/2387 du 15 novembre.

— . 2017c. [Armes légères et de petit calibre. Rapport du Secrétaire général](#). S/2017/1025 du 6 décembre.

de Tessières, Savannah. 2018. Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution. Manuel à l'intention des spécialistes de l'ONU en matière de DDR. New York : Département des opérations de maintien de la paix et Bureau des affaires de désarmement. Janvier.

LeBrun, Emile et Christelle Rigual. 2016. [Monitoring UN Arms Embargoes: Observations from Panels of Experts](#). Occasional Paper n° 33. Genève : Small Arms Survey.

UN Peacekeeping. 2018. [Troop and Police Contributors](#). 31 mars.

À propos du Small Arms Survey

L'Évaluation de la sécurité en Afrique du Nord (Security Assessment in North Africa – SANA) est un projet pluriannuel du Small Arms Survey qui soutient les acteurs engagés dans la création d'un environnement plus sûr en Afrique du Nord et dans la région du Sahel-Sahara. Il prépare, en temps opportun et en se fondant sur des données probantes, des études et analyses sur la disponibilité et la circulation des armes légères, la dynamique des groupes armés émergents et l'insécurité liée à ces phénomènes. Le projet s'intéresse tout particulièrement aux effets locaux et transnationaux des soulèvements et conflits armés récents de la région sur la sécurité communautaire.

Le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas est la principale source de financement de l'Évaluation de la Sécurité en Afrique du Nord. Le projet bénéficie également du soutien continu d'Affaires mondiales Canada et du département fédéral des Affaires étrangères suisse. Il a auparavant bénéficié de subventions accordées par les ministères des Affaires étrangères danois, allemand, norvégien et américain.

Pour plus d'informations, consultez le site www.smallarmssurvey.org/sana

Le projet « **Pour des opérations de paix plus efficaces** » (**POPPE, en anglais MPOME**) du Small Arms Survey est une initiative pluriannuelle visant à comprendre et à soutenir les efforts déployés pour lutter contre la perte d'armes et de munitions dans le cadre d'opérations de paix dans le monde entier. Pour ce faire, le projet POPPE s'articule autour de quatre grands axes : approfondir la compréhension des pertes de matériel liées aux opérations de paix à travers une série de conférences régionales ; élaborer des modules de formation coopérative et des lignes directrices sur les bonnes pratiques pour contrer les pertes ; travailler directement avec l'ONU et les organisations régionales pour élaborer des mécanismes visant à améliorer la sécurité des stocks et la surveillance administrative du matériel ; et mettre en lumière les conclusions et les initiatives auprès des décideur-e-s, programmeurs-trices et expert-e-s des forums internationaux pertinents.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.smallarmssurvey.org/poppe

Le **Small Arms Survey** est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile.

Il est situé à Genève, en Suisse, et est un projet de l'Institut de hautes études internationales et du développement. Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie.

L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de cinquante pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.smallarmssurvey.org




Ce *Briefing Paper* (Document d'information) s'inscrit dans le projet Small Arms Survey/Évaluation de la sécurité en Afrique du Nord, avec le soutien du ministère néerlandais des Affaires étrangères, Affaires mondiales Canada et le département fédéral suisse des Affaires étrangères.



L'auteur

Holger Anders est chercheur senior dans le domaine du contrôle des armes et possède une vaste expérience de terrain en matière d'identification et de traçage des flux d'armes illicites dans le contexte des conflits armés. Il a travaillé en tant qu'expert en armement au sein du groupe des sanctions de l'ONU sur le Darfour (Soudan) en 2010 et en tant que spécialiste du traçage des armes illicites dans la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire. Il travaille actuellement au Mali sur l'étude des approvisionnements illicites d'armes aux groupes armés extrémistes. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université de Bradford (Royaume-Uni) et a publié de nombreux rapports sur le contrôle des armes légères et de petit calibre au cours des vingt dernières années.

Follow the Small Arms Survey

-  www.facebook.com/SmallArmsSurvey
-  www.twitter.com/SmallArmsSurvey
-  www.smallarmssurvey.org/multimedia



OBSERVATOIRE BOUTROS-GHALI DU MAINTIEN DE LA PAIX

L'Organisation internationale de la Francophonie, le ministère de la Défense français, Affaires mondiales Canada et le ministère des Affaires étrangères belge ont conçu ensemble le projet dénommé « Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix ». Cet Observatoire constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel, et s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Il s'agit également d'accompagner les États francophones dans leurs démarches visant à mieux préparer leur engagement dans les Opérations de maintien de la Paix (OMP), en soutien du Secrétariat des Nations unies. L'Observatoire présentera à cette fin des propositions visant à faciliter l'engagement de ces États dans le maintien de la paix. Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), basé à Bruxelles, a été chargé d'animer l'Observatoire, avec le soutien actif des partenaires impliqués dans le projet. La coordination scientifique et technique de l'observatoire bénéficie de l'appui de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et du Réseau de recherche sur les opérations de Paix (ROP).

AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les différentes publications ne sauraient engager la responsabilité des organismes pilotes de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense français, de l'Organisation internationale de la Francophonie, des Affaires mondiales Canada ou du ministère des Affaires étrangères belge.



Global Affairs
Canada

Affaires mondiales
Canada